



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2591

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 23 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2591 modifiant les règlements numéros 1358, 1440, 1456, 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante :

- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 19 avril 2024.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 19 avril 2024

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate